

ZONES MARINES PROTEGEES

La mise en place d'aires marines protégées est un mode d'action et de gouvernance des espaces marins qui contribue à toute stratégie d'ensemble pour la gestion de l'espace marin. Elles ciblent des espaces délimités en fonction de l'intérêt du patrimoine naturel, de l'importance des fonctions écologiques et de la nature des usages. Elles se consacrent à un objectif de protection du milieu, la plupart du temps associé à un objectif d'utilisation durable, et lui offrent un cadre de gouvernance et des moyens adaptés

Zones marines protégées

Quatre zones marines protégées d'une superficie de 134 hectares ont été créées, depuis le début des années 1980, avec le soutien des pêcheurs professionnels locaux. Situées sur des fonds sablo-vaseux, ces réserves visent au repeuplement et à l'augmentation de la ressource en poissons, à la reconstitution de la biodiversité et d'un équilibre naturel.

Ces quatre zones sont situées à Golfe-Juan, Beaulieu-sur-Mer, Roquebrune-Cap-Martin et Cagnes-sur-Mer. Elles sont gérées conjointement par le Département, le Comité Départemental des pêches maritimes et des élevages marins et les prud'homies de pêche concernées.

Leur gestion et leur suivi scientifique sont assurés par le Service de l'eau, des déchets et des énergies de la Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques du Département. Le département réalise un suivi scientifique de l'évolution des poissons sur les récifs ainsi qu'un suivi technique de ces récifs.

Une protection intégrale

Ces zones marines sont entièrement protégées par deux arrêtés qui en réglementent les activités :

- interdiction de pêche sous toutes ses formes,
- interdiction de plongée sous-marine,
- interdiction de mouillage,
- interdiction de dragage.



Elles sont délimitées par des bouées balises jaunes surmontées d'une croix de saint André et sont signalisées sur les cartes marines.

Près de 16 500 m³ de récifs artificiels immergés

En complément de leur protection, ces zones marines sont aménagées avec près de 16 500m³ de récifs artificiels visant à reproduire le relief accidenté des fonds rocheux naturels. Ces récifs diversifiés et de volumes variables servent de support à la faune et à la flore, maillons indispensables de la chaîne alimentaire. Leurs agencements hétérogènes en tas chaotique créent une multitude d'habitats, de lieux de reproduction et d'abris de tailles variées, permettant l'installation de peuplements de poissons diversifiés.

Des peuplements comparables aux zones rocheuses...

Les suivis scientifiques montrent un enrichissement de ces zones en poissons avec :

- une augmentation de 30 à 60% des espèces d'intérêt commercial (sars, daurades, pagres, denti, corbs) ou patrimonial (mérrou) rencontrées
- une tendance à la fidélisation des peuplements (doublement des espèces permanentes)
- une augmentation des tailles moyennes et maximales des poissons

Cette évolution démontre l'intérêt et l'efficacité de telles zones qui, correctement gérées, contribuent à l'économie locale tout en préservant le milieu.

